

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

5 juin 2012 – N° 84 Pour nous contacter : Douspis G. 3, rue de la Motte – 49730 VARENNES sur Loire
• 02 41 51 73 79

• georges.douspis@wanadoo.fr - www.lalibrepensee.com

SOMMAIRE :

- P 1 = - Législatives : Lettre ouverte aux candidats.
- P 4 = - Adhésions.

LEGISLATIVES EN SAUMUROIS

Dans notre dernière lettre nous avons publié le questionnaire adressé par nos soins aux candidats aux élections législatives. Nous avons reçu cinq réponses de partis ou de candidats.

Voici le communiqué de presse que nous avons fait parvenir au Kiosque et au Courrier de l'Ouest, dans l'espoir que ces organes d'information acceptent d'informer leurs lecteurs.

GROUPE JAMES COMBIER DE LA LIBRE PENSÉE DE SAUMUR

Nous avons adressé un petit questionnaire à tous les candidats aux législatives des circonscriptions de Saumur (et plus largement encore du Maine-et-Loire).

Pour l'instant, nous avons reçu des réponses de la part des organisations et candidats suivants : **DLR, M. Mortier, POI, Front de Gauche**. Ce sont ces réponses que nous portons à votre connaissance comme nous nous y étions engagés.

Nous tenons à remercier ces partis et candidats qui n'ont pas craint de voir publier leurs positions sur ces importantes questions. Nous nous félicitons, en particulier, de ce que tous se soient prononcés pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple. C'est de bon augure pour l'issue du combat que nous menons depuis plusieurs années maintenant. Par ailleurs, nous sommes heureux de voir, qu'à une exception près, tous demandent la suppression du statut d'Alsace-Moselle.

Nous regrettons que les autres partis en présence n'aient pas jugé utile de prendre en compte ce questionnaire, en particulier en ce qui concerne les candidats de la nouvelle majorité présidentielle. Il eût été intéressant de connaître leurs positions quant à la suppression du statut clérical d'Alsace-Moselle et l'abrogation de la loi Debré, puisque c'est cette nouvelle majorité à l'Assemblée Nationale qui, demain, sera amenée à trancher sur ces questions.

Le Groupe James Combiér de la Libre Pensée de Saumur souhaite que chaque électeur puisse prendre connaissance de ces réponses en espérant que ce petit questionnaire ait réellement permis une clarification des positions des différents partis et candidats. Il invite chaque électeur attaché à la laïcité à signer la pétition pour l'abrogation de la loi Debré accessible sur le site de la Libre Pensée : www.fnlp.fr/ ainsi que sur: www.petitionpublique.fr/?pi=P2012N23742

Pour le Groupe Combiér, son président, G. Douspis

• **Frédéric Mortier, Candidat 3e Cirscs. Sans Etiquette. Maire de Longué-Jumelles Pdt de la Communauté de Communes Loire-Longué**

1- Êtes-vous favorable à une proposition de loi visant à étendre la laïcité institutionnelle de l'Ecole publique et de l'Etat sur tout le territoire de la République, c'est-à-dire, en particulier, à la suppression du statut clérical concordataire d'exception en Alsace-Moselle ?

Je suis favorable à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'Alsace-Moselle doit répondre de cette position.

2- Êtes-vous favorable à l'Abrogation de l'article L. 511-2 du Code de l'éducation, issu de la loi d'orientation du 10 juillet

1989, en tant qu'il reconnaît "un droit d'expression" aux élèves. Ce qui est la source des tous les problèmes de présence de signes religieux au sein des établissements publics scolaires.

Je suis favorable au retour de l'autorité dans l'éducation. A ce titre, l'exercice de libertés telles que définies dans l'article L. 511-2 me pose problème.

3- Êtes-vous pour l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois antilaïques qui contribuent à verser des milliards d'euros à l'enseignement privé essentiellement catholique ? Etes-vous pour le principe « Fonds publics à l'Ecole publique, fonds privés à l'enseignement privé » ?

Je ne suis pas favorable à l'abrogation de la loi Debré car je considère très simplement qu'il va de l'intérêt de la Nation qu'une certaine émulation se fasse entre les établissements qu'ils soient publics ou privés.

4- Êtes-vous pour faire ajouter un 9° à l'article L. 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes à mettre une salle à la disposition des familles qui organisent des obsèques civiles dans le cadre du service extérieur des pompes funèbres.

Je ne suis pas favorable à cette proposition car les services extérieurs proposés par les entreprises de pompes funèbres me semblent de nature à largement répondre aux besoins des familles.

5- Êtes-vous favorable à une modification profonde des lois sur la bioéthique (1994, 2004, 2011) pour que l'être humain soit véritablement propriétaire de son corps et qu'il n'y ait aucune limite à la recherche scientifique ?

Je suis très favorable au développement d'un maximum de situations de recherches médicales. Chaque être humain est libre de disposer de son corps.

6- Êtes-vous favorable à une proposition de loi sur le droit de mourir dans la dignité, notamment par une modification profonde de la loi Léonetti ?

Jusqu'ici aucun travail en commission des lois n'a permis d'établir un texte "raisonnable" sur le droit de mourir. Je suis favorable à ce qu'un processus permette d'y aboutir.

7- Êtes-vous pour une proclamation solennelle de l'Assemblée nationale et du Sénat de réhabilitation publique et collective des 600 Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale ?

J'y suis favorable.

Frédéric Mortier

• **Patrick Mennessier. Responsable DLR seconde circonscription 49. Délégué à l'action militante.**

Pour répondre à chaque point de votre questionnaire :

1) Non.

2) Non. Nous sommes dans un pays Judéo chrétien, l'interdiction de signes religieux voudrait dire, appliquée strictement, l'interdiction de porter une croix, une médaille ou une étoile de David, j'y suis personnellement opposé car cela n'a aucun sens.

3) Non. L'enseignement privé catholique doit être protégé, la encore, à cause (ou grâce) à nos racines Judéo chrétiennes.

4) Je ne comprends pas ce que vous réclamez, il existe dans chaque ville des funérariums dépourvus de tout sens " religieux " et où les familles peuvent se recueillir auprès de leur défunt.

5) Non. Je suis biologiste et ai assisté à suffisamment d'autopsies (par exemple) pour y voir tous les excès de la " science ".

6) Non. Pour plusieurs raisons mais essentiellement mon opposition à l'euthanasie (car il n'y a pas d'autres mots) et le fait qu'actuellement, déjà, une certaine forme d'euthanasie " passive " est menée.

7) Oui sans conteste.

Patrick Mennessier.

• **POI: Dominique Barbier, Hubert Lardeux- Candidats du POI sur les 2^e et 3^e circonscriptions.**

1- Êtes-vous favorable à une proposition de loi visant à étendre la laïcité institutionnelle de l'Ecole publique et de l'Etat sur tout le territoire de la République, c'est-à-dire, en particulier, à la suppression du statut clérical concordataire d'exception en Alsace-Moselle ?

Je suis favorable à la suppression de ce statut ; l'Alsace appartient au territoire de la République Française et à ce titre la laïcité institutionnelle doit s'y appliquer.

- 2- Êtes-vous favorable à l'Abrogation de l'article L. 511-2 du Code de l'éducation, issu de la loi d'orientation du 10 juillet 1989, en tant qu'il reconnaît "un droit d'expression" aux élèves. Ce qui est la source des tous les problèmes de présence de signes religieux au sein des établissements publics scolaires.

Pour avoir été confrontée, en tant qu'enseignante à la question d'un signe religieux dans ma classe, j'ai toujours milité pour l'abrogation de cet article de la loi dite Loi Jospin ; toutes les procédures au TA pour lutter contre la présence de ces signes religieux ont échoué à cause de cet article.

- 3- Êtes-vous pour l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois antilaïques qui contribuent à verser des milliards d'euros à l'enseignement privé essentiellement catholique ? Etes-vous pour le principe « Fonds publics à l'Ecole publique, fonds privés à l'enseignement privé » ?

Mes engagements personnels dans différentes organisations laïques depuis plus de 40 ans pour certaines prouvent mon attachement à l'école de la République et au delà à la laïcité ; je suis restée fidèle au principe que vous énoncez ci dessus et ne me suis jamais laissée séduire par les sirènes de la laïcité dite « ouverte « ou plurielle » etc. Bien évidemment je milite pour l'abrogation de toutes les lois antilaïques à commencer par la loi Debré.

- 4- Êtes-vous pour faire ajouter un 9° à l'article L. 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes à mettre une salle à la disposition des familles qui organisent des obsèques civiles dans le cadre du service extérieur des pompes funèbres.

Certes il peut être difficile pour certaines communes de réserver une salle à cet usage exclusif mais je suis pour que chaque commune fasse l'effort de mise à disposition d'une salle afin que les familles organisent des obsèques civiles et à titre gracieux bien sûr. Donc je suis favorable à l'ajout d'un 9° article tel que vous le proposez.

- 5- Êtes-vous favorable à une modification profonde des lois sur la bioéthique (1994, 2004, 2011) pour que l'être humain soit véritablement propriétaire de son corps et qu'il n'y ait aucune limite à la recherche scientifique ?

OUI ; la recherche scientifique ne doit pas être « bridée » comme elle l'est actuellement sous l'influence des religions qui siègent au comité d'éthique .

- 6- Êtes-vous favorable à une proposition de loi sur le droit de mourir dans la dignité, notamment par une modification profonde de la loi Léonetti.

La loi actuelle ne répond pas aux demandes des malades et de leurs familles ; nous l'avons tristement observé dans différents cas récents où les familles ont souhaité (en accord avec le malade) mettre fin aux souffrances atroces de leurs proches en toute « illégalité » avec un cortège de conséquences difficiles à surmonter. Il est donc nécessaire de modifier la Loi Léonetti.

- 7- Êtes-vous pour une proclamation solennelle de l'Assemblée nationale et du Sénat de réhabilitation publique et collective des 600 Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale ?

J'y suis favorable et je me rends chaque année au rassemblement place de la Paix à Angers avec différentes organisations favorables à cette réhabilitation pleine et entière ; tous ces fusillés pour l'exemple doivent être réhabilités publiquement par les deux assemblées.

• **FDG : Alain Pagano Secrétaire départemental PCF - candidat Front de Gauche Saumur-Nord.**

1- Êtes-vous favorable à une proposition de loi visant à étendre la laïcité institutionnelle de l'Ecole publique et de l'Etat sur tout le territoire de la République, c'est-à-dire, en particulier, à la suppression du statut clérical concordataire d'exception en Alsace-Moselle ?

Oui, c'est dans notre programme.

2- Êtes-vous favorable à l'Abrogation de l'article L. 511-2 du Code de l'éducation, issu de la loi d'orientation du 10 juillet 1989, en tant qu'il reconnaît "un droit d'expression" aux élèves. Ce qui est la source des tous les problèmes de présence de signes religieux au sein des établissements publics scolaires.

